

7.5

Autres décisions

7.5 AUTRES DÉCISIONS**DÉCISION N° 2015-PDG-0088****Groupe TMX Limitée**

(Approbation du programme intégré de la gestion des risques d'entreprise)

Vu la décision n° 2012-PDG-0190 prononcée le 26 octobre 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») (la « décision n° 2012-PDG-0190 ») approuvant le plan d'intégration de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ensemble la « CDS ») avec Groupe TMX Limitée (« Groupe TMX ») (le « plan d'intégration »);

Vu les représentations de Groupe TMX à l'effet de développer un programme intégré de la gestion des risques d'entreprise pour Groupe TMX qui serait harmonisé avec le programme de la gestion des risques d'entreprise de la CDS;

Vu la condition énoncée au paragraphe 2 de la décision n° 2012-PDG-0190, selon laquelle le Groupe TMX doit obtenir l'approbation préalable de l'Autorité de son programme intégré de la gestion des risques d'entreprise;

Vu la demande de Groupe TMX déposée auprès de l'Autorité le 24 avril 2015 visant à obtenir l'approbation préalable de l'Autorité de son programme intégré de la gestion des risques d'entreprise (la « demande »);

Vu les informations fournies par Groupe TMX au soutien de sa demande;

Vu l'analyse effectuée par la Direction des chambres de compensation et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs d'approuver la demande du fait qu'elle n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité approuve le programme intégré de la gestion des risques d'entreprise de Groupe TMX.

Fait le 28 mai 2015.

Louis Morisset
Président-directeur général